

faute, et comment le patron n'était pas à blâmer pour cela:

"J'étais le premier commis du surintendant dans un grand établissement manufacturier et, en cette qualité, j'avais souvent l'occasion de signer du nom de mon patron des lettres et autres papiers, mais non pas des chèques. Mon écriture était semblable à celle de mon patron, mais pouvait être distinguée de la sienne. Inconsciemment, toutefois, mon écriture vint à ressembler à la sienne de plus en plus, et j'eus l'idée de perfectionner cette similitude de nos deux écritures; en signant des lettres de son nom, je faisais la signature aussi semblable que possible à la sienne. La seule pensée que j'avais en faisant cela était que mon patron me complimenterait de mon habileté. J'eus bientôt l'occasion de penser différemment.

"Un jour, tard dans l'après-midi, je signalai une lettre importante que mon patron avait dictée et avait placée sur son bureau, pour être examinée par lui le lendemain matin. Après qu'il l'eut examinée, il pressa deux fois le bouton de la sonnette et j'entrai dans son bureau. "Avez-vous signé cette lettre?" dit-il, ou est-ce moi qui l'ai signée?" Je répondis avec un certain sentiment d'orgueil que c'était moi qui l'avais signée. "C'est bon," répondit-il, je ne désire pas avoir à mon emploi quelqu'un qui imite si bien ma signature que je ne puisse pas savoir qui l'a faite."

"Mon patron me donna une excellente lettre de recommandation et m'aidera de toutes façons à me trouver une autre situation. A cette époque, je pensais qu'il m'avait traité injustement, mais j'ai vu depuis qu'il avait eu raison. Son nom sur un chèque ou sur un titre était bon pour des milliers de dollars. A cette époque, je n'avais aucune idée de mal faire, mais la nature humaine est faible et je pense maintenant que mon patron a bien fait d'éloigner ce qui aurait pu être une tentation pour moi et une perte pour lui. Il est maintenant un de mes meilleurs amis."

LES PÊCHERIES DE LA NOUVELLE-ECOSSE

Le développement de l'industrie des pêcheries suivant des données modernes et scientifiques exige l'emploi de forts capitaux. Bien que les capitalistes en général aient reconnu que les pêcheries de la Nouvelle-Ecosse offrent à l'industrie un vaste champ d'exploitation, ils s'en sont peu préoccupés jusqu'alors, laissant cette industrie entre les mains de petits capitalistes. Mais maintenant l'attention des hommes ayant à leur disposition de forts capitaux est attirée sur les pêcheries.

Il y a quelques mois, une compagnie s'est formée sous le nom de "Atlantic

Fish Companies, Ltd., et a absorbé trois autres compagnies importantes. La nouvelle firme s'est affiliée à la maison Whitmans, de Canso, sous la raison sociale Whitman Fish Co., Ltd. Les capitalistes de la Atlantic Fish Companies ont reconnu l'avantage que possède Canso, comme centre du commerce des poissons frais, fumés et en conserve. Le public connaît assez bien les avantages de Canso sous ce rapport, sa proximité des pêcheries, ses magasins réfrigérants tout-à-fait modernes, sa nombreuse flottille de bateaux pêcheurs et la régularité et la facilité avec lesquelles cette ville s'approvisionne.

Désormais, il y aura moins de difficulté à fournir au commerce un approvisionnement régulier et constant, et des économies importantes seront réalisées qui permettront au commerce de prendre de l'extension avec profit.

Le point important pour l'avenir des pêcheries est l'intérêt que prennent maintenant les capitalistes à cette industrie, intérêt démontré par ces amalgamations de compagnies et qui fait prévoir le développement des ressources naturelles de la Nouvelle-Ecosse. Ceux qui ont étudié la question sont arrivés à la conclusion que les pêcheries de cette province offrent un champ remarquable d'exploitation, grâce à l'amalgamation de forts intérêts et à la réunion de capitaux.

Un coup d'oeil jeté sur une carte et la connaissance des mouvements des poissons, montrent que la Nouvelle-Ecosse est située géographiquement sur le cours suivi par les bancs de poissons dans leurs migrations, leur opposant un barrage naturel, ce qui donne à sa situation une importance capitale. Ce qui a été fait pour d'autres industries le sera sans doute aussi dans l'exploitation des pêcheries. On peut espérer que les pêcheries de la Nouvelle-Ecosse sont à la veille d'un grand développement.

ASSOCIATION DES BOUCHERS DE MONTREAL

L'assemblée régulière a eu lieu le 12 juin au Monument National. M. Auguste Prévost, vice-président, occupait le fauteuil présidentiel en l'absence de M. Jean Lamoureux appelé devant le Conseil de DeLorimier pour affaires intéressant l'Association.

Après l'expédition des affaires de routine, il est question de la motion faite récemment au Conseil de Ville de Montréal par l'échevin Dagenais ayant pour effet d'imposer une taxe annuelle de \$500.00 sur tous les abattoirs privés.

M. Alfred Leduc s'élève contre cette motion; il fait ressortir que cette taxe atteindrait surtout certains bouchers Membres de l'Association résidant dans les municipalités récemment annexées à Montréal.

Ces bouchers, ainsi qu'il a été constaté par M. le Dr Laberge, ont des abattoirs qui ne laissent rien à désirer au point de vue hygiénique et ils sont de plus une nécessité car les abattoirs publics en existence actuellement ne peuvent suffire à la demande.

L'Association décide qu'elle supportera les réclamations des bouchers atteints par la motion Dagenais et, à cette fin, délègue au Conseil de Ville le comité de régie avec droit de s'adjoindre d'autres membres.

L'assemblée s'ajourne.

ASSOCIATION DES EPICIERIS DE DETAIL DE MONTREAL

Cette Association a tenu son assemblée régulière annuelle le 7 juin sous la présidence de M. P. Daoust.

On a procédé à la formation des comités d'organisation du pique-nique qui aura lieu le 18 juillet à l'île St-Amour.

La question d'adopter les meilleurs moyens pour annoncer ce pique-nique a occupé une grande partie de l'assemblée. En définitive, rien ne fut décidé et on a laissé cette question entre les mains du comité des impressions.

Et l'assemblée s'ajourne.

PETITES NOTES

Un nouveau procédé employé récemment en Angleterre a remplacé la méthode de la pompe à mercure d'un usage général pour faire le vide dans les ampoules des lampes à incandescence. L'ancienne méthode, quoique assez satisfaisante, est lente et exige un appareil d'un volume considérable là où on fabrique un grand nombre de lampes. Le nouveau procédé est très simple et très rapide; il est fondé sur le pouvoir absorbant du charbon de bois. Quand le charbon de bois est chauffé à une température très basse, il absorbe l'air d'une manière si énergique que, si on le place dans un tube fixé au récipient dans lequel on veut faire le vide, l'air du tube et du récipient est presque immédiatement absorbé par l'immersion du tube dans l'air liquide. On détache alors le tube du récipient, et on obtient un espace où l'air est très raréfié. Un autre avantage de ce procédé, c'est que l'humidité contenue dans l'air se condense dans le tube et par conséquent disparaît du récipient.

* * *

Un ingénieur français a construit, pour servir à des expériences, une turbine à combustion interne continue, dont la chambre de combustion est revêtue d'un matériel réfractaire. La gazoline, fournie par un compresseur, arrive par une buse sur l'arbre de la turbine et se mélange à l'air; la combustion est produite par l'électricité. La température résultante est de 3272 degrés F. Le gaz mis en liberté frappe les aubes de la turbine, qui sont constamment rafraîchies par de